



---

# COMMISSION RESTREINTE DE REGIONALE DE GESTION DES COMPETITIONS

## PROCES-VERBAL N° 6

Le 5 octobre 2021

Lisieux

---

**Participant :** Lecornu Pierre, Liberge Jean, Lecossu Didier, Mouillard Bernard

---

**Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux. Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.**

### 3 – AFFAIRES A EXAMINER

---

#### **MATCH : GRPT BRICQUEBEC EN COTENTIN / FC EQUEURDREVILLE – COUPE GAMBARDELLA du 02.10.2021**

Match non joué sur décision de l'arbitre pour terrain impraticable

La Commission,

Conformément à la réglementation,

Dit que la rencontre est donnée à jouer le samedi 9 octobre 2021 au stade Albert Legoupil de Bricquebec,

Reporte, la rencontre FC EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE / AF VIROIS comptant pour le CHAMPIONNAT de REGIONAL 3 U18, prévue à cette date ultérieurement,

Transmet au District de la Manche pour ce qui le concerne.

#### **MATCH : AS TOURLAVILLE / AS VALOGNES – COUPE GAMBARDELLA du 02.10.2021**

Match arrêté à la 35<sup>ème</sup> minutes suite aux conditions climatiques

La Commission,

Suite à l'accord passé entre les deux clubs,

Dit que la rencontre est donnée à rejouer le mercredi 6 octobre 2021 à 19 h 30 au stade Georges Fatôme de Tourlaville,



**MATCH : ESP ST JEAN DES CHAMPS / US PERCY – COUPE DE NORMANDIE SENIORS du 03.10.2021**

Match non joué pour terrain impraticable

La Commission,

Conformément à la réglementation qui précise :

« Dans le cas où un match n'a pu avoir un commencement d'exécution le jour prévu de son déroulement, par suite de l'impraticabilité du terrain (impraticabilité déclarée par le club auprès du secrétariat ou de la cellule de veille, match non joué par décision de l'arbitre), à l'initiative de la Commission régionale gérant l'épreuve, la rencontre est inversée sur le terrain de l'adversaire à la date fixée par la Commission. »

Dit que la rencontre est inversée et donnée à jouer le dimanche 10 octobre 2021 au stade René Lecaplain de Percy en Normandie,

Reporte, la rencontre FC 3 RIVIERES / ESP ST JEAN DES CHAMPS comptant pour le CHAMPIONNAT de REGIONAL 3, prévue à cette date ultérieurement,

Transmet au District de la Manche pour ce qui le concerne.

**MATCH : FC EPREVILLE / USF FECAMP – COUPE DE NORMANDIE SENIORS du 03.10.2021**

Match non joué pour terrain impraticable

La Commission,

Conformément à la réglementation qui précise :

« Dans le cas où un match n'a pu avoir un commencement d'exécution le jour prévu de son déroulement, par suite de l'impraticabilité du terrain (impraticabilité déclarée par le club auprès du secrétariat ou de la cellule de veille, match non joué par décision de l'arbitre), à l'initiative de la Commission régionale gérant l'épreuve, la rencontre est inversée sur le terrain de l'adversaire à la date fixée par la Commission. »

Dit que la rencontre est inversée et donnée à jouer le dimanche 10 octobre 2021 au stade René Gayant de Fécamp, Reporte, la rencontre US LUNERAY / USF FECAMP comptant pour le CHAMPIONNAT de REGIONAL 2, prévue à cette date ultérieurement,

Transmet au District de la Seine Maritime pour ce qui le concerne.

**MATCH : JS SERQUEUX SAUMONT / US ST JACQUES SUR DARNETAL – COUPE DE NORMANDIE SENIORS du 03.10.2021**

Match non joué par arrêté municipal

La Commission,

Conformément à la réglementation qui précise :

« Dans le cas où un match n'a pu avoir un commencement d'exécution le jour prévu de son déroulement, par suite de l'impraticabilité du terrain (impraticabilité déclarée par le club auprès du secrétariat ou de la cellule de veille, match non joué par décision de l'arbitre), à l'initiative de la Commission régionale gérant l'épreuve, la rencontre est inversée sur le terrain de l'adversaire à la date fixée par la Commission. »

Dit que la rencontre est inversée et donnée à jouer le dimanche 10 octobre 2021 au stade Jean Marie Hemard de St Jacques de Darnetal,

Transmet au District de la Seine Maritime pour ce qui le concerne.

**MATCH : E. CANTON D'ARGUEIL / O. PAVILLAIS – REGIONAL 2 FEMININ DU 03.10.2021**

Match non joué pour terrain impraticable

La Commission,

Jugeant en première instance

Fixe la rencontre au dimanche 10 octobre 2021

Le Président

Le Secrétaire



Jean Liberge



Pierre Lecornu

LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE  
AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

19, RUE PAUL DOUMER, 14100 LISIEUX  
02 30 32 03 03 | LIGUE@NORMANDIE.FFF.FR

